

La Communauté française doit trouver 230 millions

C'est 100 millions de plus que prévu. L'Enseignement et la Culture pourraient en faire les frais. L'ambiance de la Fête de la Fédération Wallonie-Bruxelles ce samedi risque d'être plombée par cette annonce.

Selon nos informations, les ministres francophones doivent en réalité trouver 90 à 100 millions supplémentaires.

Soit, au total, 230 à 240 millions, à dégager sur un budget global de 9,8 milliards.

Pas simple, quand on sait que la Fédération affecte 80 % de ses dépenses en personnel. Et que trois quarts des moyens disponibles vont à l'enseignement, compétence prioritaire pour la

législature, dans laquelle il serait éminemment délicat de sabrer.

Cette mauvaise nouvelle s'explique par la révision à la baisse des perspectives de croissance, et par des recettes moindres - la dotation liée à l'impôt

des personnes physiques se contracte, le calcul du nombre d'élèves s'avère moins favorable que prévu.

Les francophones seront-ils soumis à la même cure d'austérité que les Fla-

mands ?

A plusieurs sources, on précise que les discussions sont bien plus avancées, et que les ministres auraient déjà en réalité dégagé 110 millions.

Reste, quand même, à trouver une centaine de millions supplémentaires, d'ici le 10 octobre, date à laquelle le fédéral attend les budgets fédérés, afin de les envoyer le 15 octobre à l'Europe... ■

Une fête plombée par les économies

Le budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Enseignement bâtiments scolaires, enseignement maternel, primaire, secondaire, spécialisé, universitaire, de promotion sociale...	7,3 milliards Environ 75 % du budget global
Culture dont 91 millions pour les arts de la scène, 20 millions pour les livres, 67 millions pour l'éducation permanente et la jeunesse, 18 millions pour le patrimoine culturel et les arts plastiques.	600 millions
Audiovisuel dont 230 millions pour la RTBF, 7,6 millions pour les aides à la presse, et 15,7 millions pour l'aide au cinéma et la production audiovisuelle.	280 millions
Aide à la jeunesse	262 millions
Enfance	260 millions
Maisons de Justice	67 millions
Sport	60 millions
Autres	920 millions
TOTAL	9,8 milliards

► Le gouvernement de la Communauté française doit trouver 230 à 240 millions, presque 100 de plus que prévu.

► L'enseignement et la culture tremblent.

Ce samedi, la Fédération Wallonie-Bruxelles est en fête. Discours et flonflons

attendus en matinée, à l'hôtel de ville de Bruxelles (capitale de l'institution). L'ambiance pourrait toutefois être quelque peu plombée par les perspectives budgétaires. Comme toutes les entités du Royaume, l'institution francophone doit faire ceinture. A la sortie de l'été, on évoquait, pour l'exercice 2015, un effort de 140 millions. « Ce sera davantage », confirmait, jeudi soir, à la RTBF,

le ministre-président, Rudy Demotte.

1 Un effort revu à la hausse. Selon nos informations, les ministres francophones doivent en réalité trouver 90 à 100 millions supplémentaires. Soit, au total, 230 à 240 millions, à dégager sur un budget global de 9,8 milliards. Pas simple, quand on sait que la Fédération affecte 80 % de ses dépenses en personnel. Et que trois quarts des moyens disponibles vont à l'enseignement, compétence prioritaire pour la législation, dans laquelle il serait éminemment délicat de sabrer (lire ci-dessous). Cette mauvaise nouvelle s'explique par la révision à la baisse des perspectives de croissance, et par des recettes moindres – la dotation liée à l'impôt des personnes physiques se contracte, le calcul du nombre d'élèves s'avère moins favorable que prévu.

Bref, une douche froide, pour le nouveau gouvernement. Le ministre du Budget, André Flahaut, épiluche le budget, ligne par ligne,

depuis son entrée en fonction. Son cabinet a d'ores et déjà fait passer au confessionnal tous les départements, afin d'envisager les pistes d'économies possibles. Certaines sont déjà connues. On évoque ainsi le non-remplacement, les deux premières années, des fonctionnaires, hors enseignement et hors « service continu » – pas question, par exemple, de rogner sur le personnel des maisons de justice (ils sont 650) en charge de la surveillance des détenus. Ou encore une « gestion plus dynamique de la dette », ainsi que la suppression de certains financements dits non obligatoires. Trois mesures qui rapporteraient une trentaine de millions. A plusieurs sources, on précise que les discussions sont bien plus avancées, et que les ministres auraient déjà en réalité dégagé 110 millions. Reste,

quand même, à trouver une centaine de millions supplémentaires, d'ici la date butoir du 10 octobre. Les francophones seront-ils soumis à la même cure d'austérité que la Flandre qui, pour rappel, a gelé l'indexation des allocations familiales, relevé le tarif du minerval... ? Dans les cabinets, on jure que non. Et l'on assure, la main sur le cœur, qu'on ne rêve pas de voir la suédoise appliquer un saut d'index... même s'il rap-

porterait, potentiellement, quelques dizaines de millions au budget francophone (une soixantaine si la mesure prend son effet en avril).

2 Les écoles ne sont pas à la fête. Parmi les plus inquiets de l'issue du conclave budgétaire, les acteurs de l'enseignement. Difficile de croire que le secteur, qui pèse 75 % du budget francophone, sera épargné par les restrictions budgétaires. Pour la ministre de l'Éducation Joëlle Milquet (CDH), la situation est loin d'être critique. « *La Fédération doit faire des économies dans une mesure moindre que tous les autres niveaux de pouvoir. Tous les secteurs vont contribuer à l'effort mais de manière raisonnable. Nous allons trouver des solutions pour que cela ne se ressente pas ou quasi.* » Voilà pour l'analyse générale. Et concrètement ? La ministre réitère ses affirmations de début septembre : « *Aucune mesure d'austérité en tant que telle ne sera prise. On ne touchera par exemple ni aux salaires ni aux congés maladie ni à l'emploi existant. On va surtout optimiser, créer des effets retours budgétaires de réformes positives, lisser le cas échéant certaines initiatives prévues, etc.* » Les pistes sur la table

sont toujours les mêmes, les différents acteurs de l'enseignement

parlent de « mesures pelliculaires ».

3 La culture rabotée. Au cabinet de la ministre de la Culture, Joëlle Milquet, le chiffre d'un « petit 3 % » de coupes budgétaires circule avec insistance. Mais comme pour se rassurer sur les conséquences de l'effort, il s'agirait surtout de tailler dans les dépenses annuelles dites « non renouvelables » et d'en finir avec le « saupoudrage ». Certains secteurs seraient ainsi totalement préservés des mesures d'économie comme le théâtre jeune public et les aides à la création auxquelles la ministre n'entendrait pas toucher.

Les plus grosses dotations pourraient, par contre, faire l'objet d'une « optimisation », parce que tous les projets culturels ne doivent pas nécessairement être « attachés à des mécanismes de subsidiation ». Des « inflexions » seraient données, « sans pour autant mettre à mal le fonctionnement des institutions culturelles existantes ».

Pour compenser la réduction de l'investissement public, la ministre cherchera des moyens de financement alternatifs. Avec son homologue flamand, Sven Gatz, Joëlle Milquet a déjà écrit aux coformateurs du gouvernement fédéral pour leur demander d'examiner la possibilité d'étendre le tax shelter.

Ce système permet actuellement aux entreprises privées qui investissent dans le cinéma de bénéficier d'importantes réductions d'impôts. Joëlle Milquet et Sven Gatz aimeraient que le mécanisme du tax shelter puisse être étendu, par exemple, à la production théâtrale. ■

**ANN-CHARLOTTE BERSIPONT
DANIEL COUVREUR
VÉRONIQUE LAMQUIN**

sports

« La mécanique serait cassée »

Même si le sport reste le petit Poucet des budgets de la Communauté française, il a pris un peu d'embonpoint ces dernières années. A la fin de la dernière législature, le sport représentait 1 % des budgets cumulés de la Communauté et de celui de la Région (pour la partie « infrastructures »), soit 60 et 30 millions d'euros respectivement. « Rapporté au budget de la seule Communauté française, le sport représente donc 0,6 % du total », nous précise-t-on au cabinet de René Collin, ministre des Sports. C'était 0,4 % lors de la législature précédente. « Ces 10 dernières années, nous avons pu mettre en place un système pérenne, peu coûteux, en développant des activités propres à favoriser le sport de haut niveau dans le sud du

pays », lance Alain Laitat, directeur général de l'Adeps. Lequel se montre prudent sur l'accueil à réserver: aux « coupes sombres » dans les différents postes de la Communauté française.

« On va s'attacher à préserver l'athlète de haut niveau et le subventionnement d'activités des fédérations membres, mais on ne pourra pas réduire nos activités, puisque ces dernières génèrent une bonne part de nos recettes. Depuis deux ou trois ans, nous avons entrepris une véritable mutation, en collaboration avec les universités et l'administration (en suivis psychologique, médical et paramédical, notamment), qui nous a permis de mieux gérer notre activité. Nous avons ainsi déjà réalisé des économies intéressantes. On peut toujours en faire plus mais les réductions de coûts ont leurs limites. On ne pourra pas réduire le budget de 20 % sans impact douloureux sur l'encadrement des fédérations », poursuit Alain Laitat.

Son de cloche partagé par André Stein, président de l'Association interfédérale du sport francophone (AISF): « L'information d'une prochaine réduction de coûts n'est pas une surprise mais il n'y a pas de place possible pour de grosses réductions budgétaires. » L'homme insiste: « Tout repose sur une gestion bien plus saine que par le passé.

On a appris à - bien - vivre avec les moyens du bord, en regardant autant les coûts des hôtels pour les activités de haut niveau à l'étranger que l'achat de matériel dans les clubs. Si on devait compresser davantage les coûts, cela se ferait inévitablement au détriment de l'encadrement et, in fine, des athlètes! Nous restons en deçà des budgets alloués dans les pays voisins. »

Petit coup de sonde auprès de deux fédérations, celles du judo et de l'athlétisme, où l'on se réjouit avant tout du provisionnement des fonds pour la mise en place d'un dojo et d'une piste indoor digne de ce nom à Louvain-la-Neuve, après un débat politique épique avec Liège... « Réduire la voilure casserait une belle dynamique, qui a permis la mise en place d'un encadrement propice au développement des jeunes pousses et à l'accompagnement des judokas au sommet de leur art. Si on réduit le budget, on touchera à l'encadrement », lance Stany Deruyver, de la Fédération francophone du judo. « Il y a un engouement pour l'athlétisme qui se reflète dans le nombre d'affiliés; on s'adaptera à un repli du budget mais cela ne sera pas sans influence sur l'accompagnement de nos jeunes, surtout de haut niveau... », conclut Thomas Lefebvre, président de la Ligue francophone d'athlétisme. ■

F.M.

enseignement

« Vivre d'amour et d'eau fraîche »

Rôle de rentrée pour les écoles subsidiées par la Communauté française: les établissements n'ont toujours pas vu

la couleur de la dernière tranche de leurs subsides de fonctionnement, habituellement versée aux alentours du 21 septembre. « Nous sommes le 26 et il me revient du cabinet que les subventions ont été gelées. Les écoles doivent vivre d'amour et d'eau fraîche », confiait vendredi matin un économiste d'école inquiet.

Point ne sert de sortir les grands chevaux: la ministre de l'Éducation Joëlle Milquet (CDH) a indiqué à l'administration de procéder au paiement vendredi après-midi. Tout devrait rentrer dans l'ordre d'ici une bonne semaine. N'empêche: « l'ordre de geler les versements ne

pouvait venir que du cabinet », nous glisse une source bien informée. Cette anecdote - qui n'en est pas une pour les écoles en l'attente de pouvoir payer leurs factures - présage-t-elle un climat d'austérité pour la prochaine législature? Sur le terrain, les acteurs sont inquiets et, surtout, dans le flou. Hier soir, la CSC-Enseignement s'est fendue d'un communiqué dans lequel elle s'inquiète de « conséquences graves en matière d'emploi » de certaines mesures de la déclaration de politique générale, comme la révision de l'offre d'options dans le technique. Et cela

alors que Joëlle Milquet clame à qui veut l'entendre qu'on ne touchera « ni à l'emploi existant, ni aux congés maladie ni aux salaires » (lire en page 2).

Des mesures « pelliculaires »

La ministre a rencontré les pouvoirs organisateurs et les syndicats dans la journée de jeudi. Aucune mesure n'a été définitivement fixée. Différentes pistes – dites « pelliculaires » et, pour la plupart, connues – sont à l'étude : non-indexation des dotations de fonctionnement, non-engagement des conseillers en prévention, lissage des accords de Saint-Boniface, révision des DPPP (en fonction du fédéral...), suppression du supplément de salaire à 57-58 ans qui décourage le départ à la prépension, suppression de certaines options...

Quid de l'investissement dans

l'ouverture de nouvelles places pour absorber le boom démographique ? Si on nous assure que le dossier est « sacro-saint », difficile d'y voir clair à ce stade.

« La ministre a beau dire que ce n'est pas très grave, ces mesures s'ajouteront à tout le reste ! », commente Pascal Chardome, de la CGSP-Enseignement. A savoir : le potentiel saut d'index au fédéral (qui rapporterait, au passage, 77 millions à l'enseignement), le risque d'allongement des carrières, l'éventuel remaniement des crédits-temps... « L'enseignant ne va pas faire la distinction entre fédéral et fédéré s'il doit frapper pour se défendre », renchérit Eugène Ernst de la CSC, ajoutant qu'au moment des célébrations de la Fédération Wallonie-Bruxelles, « les profs ne sont pas du tout à la fête ».

Même état d'esprit du côté des associations de parents : Bernard

Hubien, le secrétaire général de l'Ufapec (association de parents de l'enseignement catholique), se dit « inquiet », d'autant plus que « la déclaration de politique com-

munautaire met en perspective des projets qui demandent de l'argent, comme la lutte contre l'échec scolaire ». Les pouvoirs organisateurs notent aussi que « le flou règne ». « On nous parle de rationalisation et de mutualisation, mais je doute que cela soit efficace à concurrence des centaines de milliers d'euros nécessaires. » Ceci dit, « la ministre semble réceptive aux remarques du terrain ».

Pour juger de cette réceptivité, il ne reste qu'à attendre l'annonce officielle du budget. Il est plus que temps : les acteurs du terrain patientent, mais commencent à trépigner. Ils aimeraient enfin savoir « à quelle sauce ils vont être mangés ». ■

ANN-CHARLOTTE BERSIPONT

culture

« L'impact sera immédiat »

Face à l'annonce d'une diminution du budget de la culture de 3 % en Fédération Wallonie-Bruxelles, le secteur est unanime : déjà sur la corde raide, ses acteurs ne voient pas comment réduire encore leur budget. Certains opérateurs n'ont pas été indexés, comme l'Opéra Royal de Wallonie à Liège, sans contrat-programme depuis quatre ans. « Si les restrictions nous touchent, ce serait une catastrophe autant pour notre programmation que pour notre personnel, commente la directrice de la communication, Cécile Duvié. On fait tout notre possible pour garder la tête hors de l'eau. Le contrat-programme définit toute la ligne de conduite de

l'opéra, fixe nos recettes et justifie nos dépenses. Il n'y a eu aucun index alors que le coût de la vie a

augmenté pour les achats de fournitures, de costumes, etc. Si le nouveau contrat compte sur une baisse de 3 %, on ne peut pas demander au public de supporter ça en payant plus cher son ticket. »

Les directeurs des musées accusent le coup. Parmi les moins bien lotis en matière de subsides, une diminution de budget n'arrangera pas les difficultés de conservation des œuvres. « Même si ce n'est que 3 %, cela aurait des conséquences dramatiques pour les musées de la Ville de Liège », nous confie le personnel du Grand Curtius, à Liège. Le Wiels, centre d'art contemporain bruxellois financé à la fois par la Fédération Wallonie-Bruxelles et par la Communauté flamande, croit rêver après l'annonce des restrictions de 7,5 % côté flamand. Le directeur Dirk Snauwaert est dépité. « C'est la première fois que ça nous arrive. Nous sommes encore une jeune institution, on ne veut pas perdre notre contenu, ni notre attractivité. C'est le personnel qui va devoir se sacrifier et faire des heures

supplémentaires. Nous avons réduit au minimum nos dépenses. Je ne vois pas comment on peut faire plus. »

Sans oublier que ces institutions subissent aussi la baisse des budgets des villes comme le Palais des Beaux-Arts à Charleroi. « On a subi une réduction de 15 % en cinq ans, imposée par la Ville, précise le directeur général Pierre Bolle. Ça mange une partie de notre enveloppe artistique en ce qui concerne la production et la création de spectacles en lyrique léger, notre domaine. »

Il est fort probable que les pertes ne concernent pas les budgets structurels des opérateurs, surtout ceux dont le contrat-programme est déjà signé, mais pourraient s'appliquer aux recettes exceptionnelles. En gros, ce qui est donné chaque année à une institution pour gonfler son enveloppe. D'après Patrick Colpé, le directeur du Théâtre Royal de Namur, « c'est devenu incontournable pour beaucoup d'acteurs au fil des années. Donc même si on touche à ces recettes exceptionnelles, ça va faire mal, particulièrement pour les petits

opérateurs. » Pour l'instant, aucune de ces informations n'est confirmée, la question sera posée la semaine prochaine lors du conclave budgétaire.

En attendant, les théâtres ont peur des conséquences pour les artistes. Engagés sous contrats,

RÉACTIONS

Des centres culturels déjà inquiets

« Trois pour cent en moins ? Mais comment on va faire ? On doit déjà compter chaque euro ! On va même jusqu'à demander du matériel en prêt plutôt que de le louer... »

Emmanuel Payé n'en revient pas. Le directeur du Centre culturel de la Vallée de la Nethen, actif à Beauvechain et Grez-Doiceau, dispose d'un budget de 170.000

euros pour douze spectacles par an. Envisager de se séparer d'un membre du personnel quand on n'est déjà que quatre, dont un seul à temps plein, cela risque d'être compliqué. La perspective de coupes budgétaires l'inquiète, au moment où il s'apprêtait à « déposer son nouveau contrat-programme pour obtenir 50 % de fonds supplémentaires », interventions provinciale et communale comprises.

A Bruxelles, l'acteur majeur de la vie culturelle locale sur

– c'est-à-dire l'époque à laquelle on pensait que les beaux jours allaient revenir – le montant de la subvention annuelle devait être indexé sur base de l'indice des prix à la consommation majoré de 2 % afin de couvrir l'augmentation mécanique de la masse salariale (progressions barémiques...) et l'augmentation plus rapide que celle de l'index des coûts d'achat des droits sportifs et de fiction. Il y a fort à parier que cette majoration de 2 % va passer à la trappe...

Que la RTBF soit à nouveau mise à contribution fait grimacer Jean-Paul Philippot, l'administrateur général de la RTBF, lui qui n'a de cesse de répéter qu'aucun autre organisme public de la Fédération et de la Région n'a fait autant d'efforts que le sien ces dernières années. Pour compenser le sous-financement public des années 2013 et 2014 et réduire son endettement, la RTBF applique déjà un plan d'économies. Un plan de départ anticipé à la retraite a été mis en

place et seul un départ sur trois est actuellement remplacé contre un sur deux auparavant. Au total, sur les cinq dernières années, l'emploi est passé de 2.242 équivalents temps plein à moins de 2.000 aujourd'hui.

Peut-on continuer sur cette voie ? « Il n'y a plus de gras », entend-on en interne. Réduire les coûts sans toucher à la masse salariale sera néanmoins difficile puisque celle-ci représente 54 % des dépenses de la RTBF. Il existe d'autres pistes.

P.L. ET J.-P. D.V.

Le gouvernement de la Fédération pourrait décider de revoir à la baisse les obligations de service public de la RTBF pour réduire ses charges. Il pourrait aussi lui donner plus de latitudes pour capter de nouveaux revenus publicitaires. Par exemple réautoriser le placement de produits (supprimé en 2013) ou prolonger la mesure temporaire lui permettant de faire des coupures publicitaires durant les films. ■

JEAN-FRANÇOIS MUNSTER

RTBF

« Il n'y a plus de gras »

La RTBF pèse lourd dans le budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le montant de sa dotation annuelle ainsi que celui des différentes subventions annexes qu'elle reçoit (pour TV5, Arte Belgique.) s'élevait en 2013

à 228,9 millions d'euros. En décembre 2012, lors de la négociation du contrat de gestion actuel, il avait été convenu que pendant deux ans, la RTBF devrait se contenter d'une progression de la dotation insuffisante pour

couvrir l'augmentation de ses frais. A partir de 2015 par contre

QUERELLE SÉMANTIQUE

Communauté ou Fédération ?

Officiellement, depuis le 25 mai 2011, la Communauté française est rebaptisée Fédération Wallonie-Bruxelles. Ainsi en a décidé, par voie de résolution, le Parlement de l'institution. Officiellement ? Pas tant que ça. Car, à moins de réviser la Constitution, l'appellation certifiée conforme reste Communauté française. Les gouvernements Demotte s'évertuent à imposer le nouveau nom. Las, rien n'y fait, la Communauté résiste !

V.L.A.